L'IDÉOLOGIE MULTICULTURELLE

JOHN W. BERRY

John W. Berry est professeur émérite de l'Université Queen's, à Kingston (Canada), et de l'École supérieure d'économie, à Moscou (Russie).

INTRODUCTION

La « politique canadienne de multiculturalisme dans un cadre bilingue » a été proclamée à la Chambre des communes en 1971, dans le but de favoriser la compréhension mutuelle et le respect des peuples de toutes origines culturelles au sein de la sphère civique commune.

Depuis lors, le multiculturalisme a revêtu de nombreuses significations qui peuvent être décrites à plusieurs niveaux. Au niveau le plus fondamental, ce concept se réfère à la démographie, c'est-à-dire à la présence de personnes de nombreuses origines culturelles au sein d'une société. Ce degré de diversité culturelle peut être mesuré à l'aide d'indicateurs d'origine nationale ou ethnique utilisant des informations issues de recensements ou d'enquêtes, comme l'indice de fractionnement ethnique (Alesina, *et al* 2003 ; Drazanova, 2019). Cet indice est basé sur la proportion de personnes nées à l'étranger et sur la diversité des origines des immigrants dans un pays.

Deuxièmement, le multiculturalisme se rapporte à la façon dont les gouvernements ou d'autres institutions publiques cherchent à gérer cette diversité par le biais de diverses politiques et programmes. Ceci peut être évalué en examinant ces mesures publiques adoptées en réponse à la diversité, telles que l'indice des politiques de multiculturalisme (Banting & Kymlicka, 2020).

Le troisième aspect se situe au niveau de l'individu, où l'on peut évaluer l'attitude des gens envers la diversité et les politiques la concernant. Ceci nous permet de découvrir les perceptions des publics quant à ces deux premiers niveaux de multiculturalisme. Cet aspect a été baptisé « idéologie multiculturelle ». Cette approche psychologique complète les deux approches relevant des sciences sociales mentionnées ci-dessus (Berry, 2013).

« Le succès de toute politique multiculturelle dépend de l'acceptation générale de la valeur de la diversité dans une société, autrement dit de l'idéologie multiculturelle qui prévaut au sein d'une population. »

Ces trois facettes sont liées entre elles : si la diversité culturelle n'est pas présente dans une société, il est inutile de mettre en place une politique publique pour y faire face, ni de se préoccuper de ce que les gens en pensent (Berry, 1984). Le succès de toute politique multiculturelle dépend de l'acceptation générale de la valeur de la diversité dans une société, autrement dit de l'idéologie multiculturelle qui prévaut au sein d'une population.

Ce concept d'idéologie multiculturelle a été présenté par Berry, Kalin et Taylor (1977) dans la première étude nationale sur le multiculturalisme. Il s'agissait d'une tentative d'évaluer les attitudes des Canadiens à l'égard des deux valeurs sous-jacentes qui étaient préconisées dans la politique de 1971. Le multiculturalisme est un bien public (I) dans une société qui compte de nombreux groupes culturels qui transmettent leurs cultures et persistent au fil des générations, et (II) pour les groupes et les individus qui interagissent socialement et partagent leurs cultures entre eux.

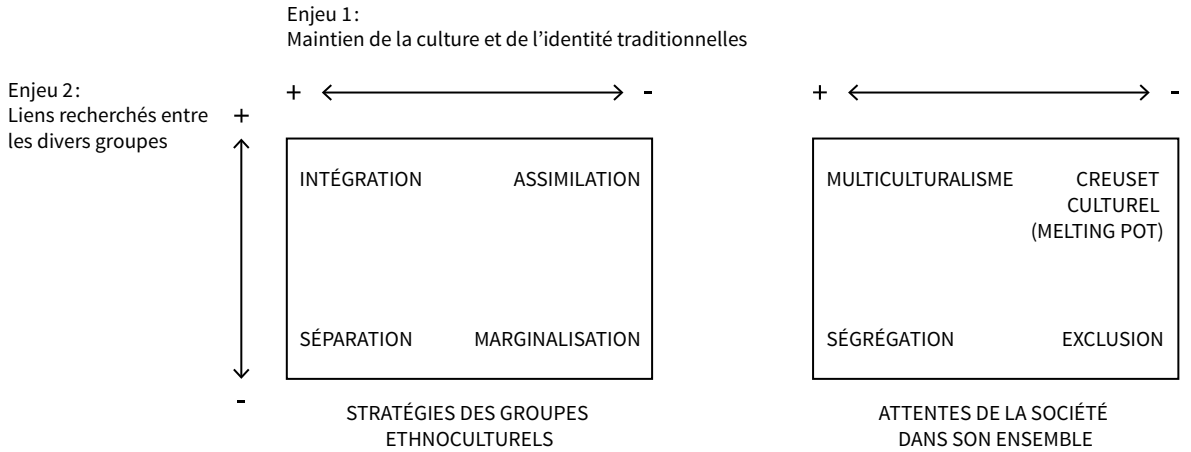
STRATÉGIES INTERCULTURELLES

Ces deux valeurs ont été intégrées dans un cadre interculturel qui vise à illustrer les différentes options qui s'offrent aux institutions publiques et aux individus (voir Figure 1).

Ce schéma présente deux espaces interculturels, l'un pour les groupes ethnoculturels (à gauche) et l'autre pour la société dans son ensemble (à droite). À l'intérieur de ces deux espaces, le modèle présente des concepts qui se situent à l'intersection de ces deux questions. Ces concepts identifient la préférence relative pour les deux principes de base du multiculturalisme : le maintien de la culture, et le contact et la participation (I) le maintien de la culture et de l'identité traditionnelles en haut ; et (II) une préférence relative pour le contact et la participation à la société élargie en bas sur le côté.

On peut répondre à ces deux questions par des dimensions attitudinales, allant d'orientations généralement positives ou négatives à ces questions. Différents termes peuvent être utilisés pour désigner les orientations des groupes ethnoculturels non dominants et de la société dans son ensemble. Parmi les groupes ethnoculturels non dominants, lorsqu'ils ne souhaitent pas conserver leur identité culturelle et cherchent à interagir quotidiennement avec d'autres cultures, on parle de stratégie d'assimilation. En revanche, lorsque les individus accordent de l'importance au maintien de leur culture d'origine et souhaitent en même temps éviter l'interaction avec les autres, on définit la stratégie de Séparation. Lorsqu'il y a un intérêt à la fois à maintenir sa culture d'origine, tout en ayant des interactions quotidiennes avec d'autres groupes, l'Intégration est l'option. Dans ce cas, un certain degré d'intégrité culturelle est maintenu, tout en cherchant, en tant que membre d'un groupe culturel, à participer en tant que partie intégrante d'un réseau social plus vaste. Enfin, lorsqu'il y a peu de possibilités ou d'intérêt pour le maintien de la culture (souvent pour des raisons d'exclusion ou de discrimination), on parle alors de marginalisation.

FIGURE 1. VARIATIONS DES RELATIONS INTERCULTURELLES AU SEIN DES GROUPES ETHNOCULTURELS ET DANS LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL (D'APRÈS BERRY, 1997)



Les regards et les attentes des membres de la société dans son ensemble requièrent des termes différents. Du point de vue de la société dans son ensemble, l'assimilation, lorsqu'elle est recherchée par le groupe dominant, est appelée *Melting Pot* (creuset culturel). Lorsque la séparation est imposée par le groupe dominant, on parle de ségrégation. La marginalisation, lorsqu'elle est imposée par le groupe dominant, est appelée exclusion. Enfin, lorsque le maintien de la diversité et la participation équitable sont des caractéristiques largement acceptées par la société dans son ensemble, l'intégration est appelée *Multiculturalisme*.

Ces différents concepts ne figurent pas dans des cases distinctes, mais sont présentés pour montrer des emplacements prototypiques dans les deux espaces interculturels. Par exemple, lorsque les deux questions sont valorisées, mais que la deuxième dimension (contact et participation) est davantage mise en avant que le maintien de la culture, surtout lorsque le groupe dominant a plus de pouvoir, le concept d'interculturalisme peut être considéré comme intermédiaire entre l'intégration et l'assimilation. Les deux cercles sont également liés, les stratégies de l'un étant influencées par celles de l'autre (Bourhis *et al*, 1997).

En utilisant ces concepts et ces termes, nous pouvons constater qu'historiquement, le Canada a poursuivi une politique d'assimilation (ainsi que de ségrégation) pour les peuples autochtones, et d'assimilation pour les personnes d'origine française, ainsi que pour les immigrants et les membres des groupes ethnoculturels. La remise en question de cet objectif assimilationniste pour le Canada a été soulevée très tôt par John Buchan (auteur et gouverneur général du Canada de 1935 à 1940).

Buchan (1937) a soutenu que les groupes d'immigrants « devraient conserver leur individualité et chacun apporter sa contribution au caractère national… chacun pourrait apprendre de l'autre, et… bien qu'ils chérissent leurs loyautés et leurs traditions particulières, ils ne chérissent pas moins cette loyauté et cette tradition nouvelles qui découlent de leur union ». Un peu plus tard, dans un exposé de principes présenté lors d'une conférence internationale sur l'intégration des migrants d'après-guerre (Borrie, 1954) qui se penchait sur l'approche appropriée à l'intégration des immigrants, l'exposé de principes officiel de la délégation canadienne affirmait que la société canadienne devait être « … construite sur les principes de la valeur de l'individu et des différences culturelles. La pression exercée par un groupe dominant en faveur de l'assimilation, c'est-à-dire de l'absorption des autres, est donc impraticable en tant que théorie générale » (cité dans Borrie, 1954, p. 51).

ÉCHELLE D'IDÉOLOGIE MULTICULTURELLE

Pour évaluer cette idéologie multiculturelle, on a élaboré une échelle qui intègre ces deux valeurs (Berry *et al.*, 1977). Depuis, l'échelle a été modifiée et utilisée dans plus de 20 pays avec des résultats qui montrent de grandes variations entre les sociétés (par exemple, Berry, 2017). L'Australie et le Canada sont généralement les plus favorables au multiculturalisme tel que défini par ces deux dimensions, la Grèce et l'Autriche étant les moins favorables.

« Nous pouvons constater qu'historiquement, le Canada a poursuivi une politique d'assimilation (ainsi que de ségrégation) pour les peuples autochtones, et d'assimilation pour les personnes d'origine française, ainsi que pour les immigrants et les membres des groupes ethnoculturels. »

« L'Australie et le Canada sont généralement les plus favorables au multiculturalisme tel que défini par ces deux dimensions, la Grèce et l'Autriche étant les moins favorables. »

L'échelle est actuellement en cours de révision avec l'ajout de quelques nouvelles questions, notamment sur l'acceptation de l'équité sociale et la croyance en l'importance de frontières essentielles entre les groupes. Cette recherche est menée au Canada, en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni. L'objectif est de créer un moyen de mesurer le degré d'acceptation du multiculturalisme par les citoyens en tant qu'approche pour gérer la présence de la diversité culturelle dans leurs sociétés.

Si cet objectif est atteint, nous disposerons alors d'un moyen de comprendre cette troisième facette du multiculturalisme qui sera aussi utile que les indices actuellement disponibles sur la diversité et les politiques à son égard. La connaissance de cette dimension psychologique du multiculturalisme peut constituer un complément important aux travaux menés dans les autres disciplines des sciences sociales.

RÉFÉRENCES

Alseina, A., Devleeschauwer, A., Eastery, W., Kurlat, S. & Wacziarg, R. (2003). « Fractionalization ». *Journal of Economic Growth*, 8, 155-194.

Banting, K. & Kymlicka, W. (2006-2020). The multicultural policy index.

Berry, J. W. (1984). « Multicultural policy in Canada : A social psychological analysis ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 16, 353–370.

Berry, J. W. (1997). « Immigration, acculturation and adaptation ». *Applied Psychology : An International Review*, 46, 5-68.

Berry, J. W. (2013). « Research on multiculturalism in Canada ». *International Journal of Intercultural Relations*, 37, 663-675.

Berry, J. W., Kalin, R. & Taylor, D. (1977). *Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada*. Ottawa : Ministry of Supply and Services

Bourhis, R. Y., Moïse, C., Perreault, S. & Senécal, S. (1997). « Towards an interactive acculturation model : A social psychological approach ». *International Journal of Psychology*, 32, 369-386.

Borrie, D. (1959). *The cultural integration of immigrants*. Paris, France : UNESCO.

Buchan, J. (1937). *Address to the Canadian Club of Halifax*.

Drazanova L (2019). *Historical Index of Ethnic Fractionalization Dataset*. Cambridge, MA : Harvard University. DOI : 10.7910/DVN/4JQRCL.